

Vukoje, Dragomir (Bosnie-Herzégovine)

[original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Bosnie-Herzégovine au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note ICC-ASP/16/SP/07 en date du 7 mars 2017, a l'honneur d'informer le Secrétariat que la Bosnie-Herzégovine a décidé de proposer la candidature de M. Dragomir Vukoje, juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine, à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale au titre de la liste A, pour la période allant de 2018 à 2027, qui doit avoir lieu lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra, à New York, du 4 au 14 décembre 2017.

Le juge Dragomir Vukoje remplit toutes les conditions requises aux paragraphes 3, 4, 5, 7 et 8 de l'article 36 du Statut de Rome. Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, il a exercé pendant près de 25 ans comme juge, s'occupant exclusivement d'affaires pénales. À la Cour de Bosnie-Herzégovine, il a présidé la Chambre de première instance dans des affaires de crimes contre l'humanité et contre les valeurs protégées par le droit international, qui sont au nombre des domaines les plus complexes du droit pénal. Il a également été juge à la Chambre d'appel, Section I, chargée des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine, et, à ce titre, a été appelé à s'occuper d'affaires pénales.

Le juge Vukoje est Docteur en sciences juridiques (thèse : « Procès des crimes de guerre du point de vue des droits de l'homme – Application des normes d'un procès équitable conformément à la Convention européenne des droits de l'homme dans les affaires relatives à des crimes de guerre »). Il a également publié un certain nombre d'ouvrages universitaires pertinents dans le domaine du droit pénal international. Le juge Vukoje a suivi des formations avancées dans les tribunaux français, britanniques, américains et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine sont intimement convaincues que l'expérience et les qualifications étendues de M. Vukoje seraient un atout précieux pour les travaux de la Cour pénale internationale.
